

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 25 juillet 2023
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	22 + 5 pouvoirs	19 juillet 2023	19 juillet 2023

N° délibération	Objet
2023-052	Développement itinérance dans les Monts d'Arrée – demande de subvention à la région Bretagne/site d'exception naturel – étude du foncier, étude équipement et travaux

Le vingt-cinq juillet 2023 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Brigitte COURBEZ, Barbara PERRON

BOLAZEC :

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, Philippe ROBERT-DANTEC

BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H

HUELGOAT : Marc QUEMENER, Claude MOREL, Gérard TOSSER

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU

LOQUEFFRET : Sylvie ALLAIN, Marcel SALAÛN

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN, Christophe DANIEL

SAINT-RIVOAL :

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Hubert LE LANN à Brigitte COURBEZ, Josiane GUINVARC'H à Jean-Yves BROUSTAL, Anne ROLLAND à Philippe ROBERT-DANTEC, Typhaine BODENEZ à Annie SALMAS, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN

Excusés : Coralie JEZEQUEL, Jacques THEPAUT, Marie-Brigitte BRETHES, Mickaël TOULLEC

Secrétaire de séance : Sylvie ALLAIN

Rapporteur : Eric PRIGENT

Le projet de boucles d'itinérance dans les Monts d'Arrée porté par le PNRA a été retenu en 2021 par la Région Bretagne dans le cadre du dispositif « Sites d'exception naturels et culturels ».

Le travail sur cette boucle a mis en avant les attentes de la clientèle des randonneurs qui souhaitent bénéficier de services le long du circuit. Certains équipements d'hébergements à la nuitée sont déjà présents, tel que ceux de la communauté de communes, les chalets, qui ont été construits sur le

camping à Botmeur. De même d'autres équipements communaux proposent également e l'hébergement à la nuitée (gites d'étape, campings)

Aujourd'hui, compte tenu des dysfonctionnements observés sur les chalets (menuiseries, cabines de douches...) et de leur design intérieur devenu désuet, Monts d'Arrée Communauté réfléchi à une nouvelle dynamique sur ce pôle d'hébergements touristiques, tout en préservant l'esprit nature qui attire les vacanciers et randonneurs.

Ce projet s'insère dans un plus vaste projet porté par le PNRA de valorisation de l'itinérance dans les Monts d'Arrée, dont Botmeur et d'autres communes constituent des étapes.

L'aide régionale pour les sites d'exceptions vise à améliorer les infrastructures et les services dédiés à l'accueil des visiteurs sur un site à naturel ou culturel à forte notoriété.

Il s'agit d'une montée en qualité des équipements ou le développement de services permettant d'accueillir des personnes sur le projet itinérance.

Les études préalables à l'investissement sont portées par un seul maître d'ouvrage mais l'étude peut concerner un ensemble d'équipements avec des maitres d'ouvrages différents qui réaliseront les travaux.

La communauté de communes a besoin d'un diagnostic technique de la structure des chalets pour envisager des possibilités de réaménagement et/ou de démolition/reconstruction des bâtiments existants, d'adjonction éventuels d'habitats légers loués à la nuitée, au design novateur, sur les parcelles constructibles que composent le camping. Ces équipements se trouvent sur le camping à Botmeur il est donc intéressant de faire l'étude sur l'ensemble de cet espace et d'y associer les équipements publics sur les communes le long du projet itinérance répondant à cette clientèle de séjour à la nuitée qui souhaitent améliorer les équipements et les services proposés.

La proposition est donc de réaliser une étude mutualisée préalable à des travaux d'amélioration des équipements et services.

Un bureau d'étude renseignera les propriétaires, de l'état des bâtiments et équipements, sur la réalisation d'une évaluation des travaux pour corriger les désordres constatés, pourra de même faire une analyse de type benchmark afin de connaître les exemples inspirants, fonctionnels et adaptés aux attentes des clientèles itinérantes ou en séjour, tant en matière de qualité, de confort et de design.

Les questions de la circulation et du stationnement seront à traiter ainsi que la signalétique.

Une estimation financière des différents scénarii de développement permettant aux maîtres d'ouvrages de juger de la faisabilité de l'opération sera demandé.

Compte tenu de son objet, le projet porté par Monts d'Arrée Communauté est susceptible de bénéficier d'une aide financière régionale à hauteur de 70 % (études préalables à l'investissement) dans le cadre de ce dispositif.

Par ailleurs, toujours au travers de ce même dispositif régional, dans le cadre du site d'exception naturel, la collectivité souhaite réaliser un travail sur le foncier de la boucle de randonnée itinérante concernant des parcelles pour lesquelles, la maîtrise, soit par la propriété publique ou par le biais de convention avec les propriétaires privés n'est pas réalisée. Ce travail nécessitera l'emploi d'une personne sur une durée déterminée.

Les études réalisées en fonctionnement peuvent être cofinancées à hauteur de 80% par la région Bretagne.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à 21 voix pour et six abstentions (Jean-Yves Crenn, Eric Gonidec, Maryvonne Le Guillou, Philippe Robert-Dantec, Anne Rolland, Marie-Noëlle Jaffré)

Envoyé en préfecture le 04/08/2023

Reçu en préfecture le 04/08/2023

Affiché le

ID : 029-200067197-20230725-2023052B-DE

- Approuve la réalisation d'une étude préalable aux travaux à réaliser dans les équipements de la communauté de communes et les communes proposant un hébergement à la nuitée sur l'itinéraire du circuit de randonnée
- Approuve la réalisation d'une étude approfondie du foncier afin de maîtriser le passage sur l'itinéraire de randonnée
- Autorise le président à déposer les demandes de subvention auprès de la région Bretagne dans le cadre du dispositif Monts d'Arrée site d'exception naturel et culturel à hauteur de 80% pour le fonctionnement et 70 % pour l'investissement
- Autorise le président à signer tout document s'y référant.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,



La secrétaire,

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 27 juillet 2023

